

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 8 DECEMBRE 1993

Décret N° 93-634 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
Portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année 1989 des
Ingénieurs Statisticiens des Cadres de
la Catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Statistique), en tête DIAWA
(Hilaire)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62/130/NF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la revocation des Fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le Décret n° 63/410 du 12 Décembre 1963 portant
statut commun des cadres du Personnel Technique des Services
de la Statistique ;
(/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 93/316 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 28
Décembre 1991 ;

D.G.B.

D.G.C.F.

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 à deux (2) ans pour le 6^e échelon les Ingénieurs Statisticiens des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms et prénoms suivent :

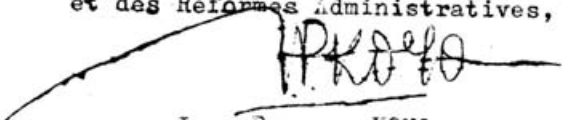
- DIAWA Milaire | O.C.I
- BIMPANDOU MAMPOUYA (Mines)

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 2 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jean Prosper KOYO.


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Ampliations :

JOEC	1
DGFP/DGCA	2
DGB	2
DGCF	2
MFPE	2
DOSSIER CNSEE	4
DOSSIER DGFP	4
INTERESSES	2
BST/DGFP	2
SGG/BC	2/25

